

République Française
Département
AIN
Commune de
VESANCY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINNAIRE
du 21/08/2018

(Convocation 25/07/2018)

Présents

Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER.

Absente excusée : Françoise CONSANI représentée par Mark BÜTTNER.

Absents : Alain TEPPE, Yannick DUPRAZ-DANGE.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : Philippe HOULLEMARE

Ouverture de la séance : 20H00

Approbation à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 03/07/2018

Le point sur les arrêtés du maire A traiter lors du prochain conseil de septembre

URBANISME

A traiter lors du prochain conseil de septembre

TRAVAUX ET PROJETS

-Réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER

Présentation de l'Avant-Projet-Définitif (APD) proposé par le cabinet d'architecture ATELIER B . Cet APD affine et précise les orientations de travaux envisagés et leurs estimations .Ce document est demandé en pièce justificatives pour les dossiers de demande de subvention.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente les plans et descriptions des travaux et répond aux interrogations de l'assemblée sur certains points (Précisions sur la zone « espace rencontre », sur les alternatives de chauffage, sur le diagnostic d'archéologie préventive, sur l'adaptation possible des travaux pour des réalisations à venir)

. Puis l'estimation financière, par zones de travaux (Hall mairie, Sanitaires, couloir, espace rencontre au rez de chaussé aile Est et Salle multi activité au 1^{er} étage Aile Est) et par lots d'intervention des entreprises, est présentée. Coût total Estimé : 1 422 190 € HT (Soit 1706 628 € TTC).

Enfin le plan de financement prévisionnel de l'opération est rappelé :

Sur un montant de 1 600 000 € HT comprenant 1 422 190 € HT de travaux et 177 810 € HT de maîtrise d'œuvre et études diverses : 500 000 € seront financés par la commune

Et 1 100 000 € financés par les différents partenaires sollicités (Etat, Drac, Région, Département, CCPG, fonds participatifs privés).

Le Maire précise que la commune devra recourir à un emprunt en 2019 de l'ordre de 500 000 € pour couvrir les dépenses, avant l'octroi des subventions attendues.

Il précise que l'APD reste une estimation qui pourra évoluer en fonction des résultats des marchés d'entreprises. De même, l'opération étant prévue avec une tranche conditionnelle portant sur la salle multi activité, il sera possible de revoir le projet définitif en fonction des aides réelles allouées.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'APD présenté pour la Réhabilitation du château sur la base d'un montant de 1 422 190 € Hors Taxe et le mode de financement.

Fin du conseil :21h45

Prochaines séances : Les mardi 04 septembre- 02 octobre- 06 novembre – 04 décembre

Le Maire et Président

P. Hotellier

Pierre HOTELLIER

